

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents : Marie-Odile CARRET (Adjointe déléguée à l'action sociale, représentante du Maire) ; Côme TOLLET (1^{er} adjoint) ; Isabelle MAINAND (Adjointe déléguée à la vie associative et à la famille) ; Evelyne GOYER (Conseillère municipale) ; Jean-François ROUSSOT (CARPA) ; Annie BRIFFARD (association La Passerelle) ; Monique DE SAINT JEAN (association des clubs de retraités de Caluire et Cuire) ; Frédéric ADRIAENS (PERICA) ; Sam LEBAQ (Union des Commerçants du Bourg Centre) ; Hubert DIDIER (D.G.A. Proximité & Cadre de vie) ; Pascal DESFRAY (Responsable Opérationnel), Hélène DRYKONINGEN (secrétariat)

Excusés : Maurice JOINT (Adjoint délégué à l'administration générale et à la démarche qualité) ; Robert THEVENOT (adjoint délégué aux déplacements et aux transports) ; Chantal CRESPIY (Conseillère municipale et métropolitaine) ; Laurence TACHON (CARPA) ; Evelyne CIVADE (Accueil des Villes de France)

La réunion est organisée au groupe scolaire Paul Bert, qui a été rénové en 2016-2017.

Synthèse de la réunion

Cette réunion présente, aux représentants des utilisateurs, l'état d'avancement de la mise en accessibilité dans la Ville de Caluire et Cuire. En plus d'un bilan quantitatif relatif aux ERP privés, elle recense les actions menées par la Ville en faveur de l'accessibilité dans les bâtiments municipaux et les espaces publics dont elle est propriétaire durant l'année 2018 et fixe les perspectives pour les années à venir .

Prochaine réunion : dernier trimestre 2019

Ordre du jour de la prochaine réunion : point 2019

L'objectif est d'organiser la commission communale d'accessibilité dans un site différent chaque année, afin de présenter à ses membres un bâtiment municipal qui aura bénéficié d'une rénovation intégrant sa mise en accessibilité.

Le compte rendu de la réunion 2017 est approuvé à l'unanimité. Il a été mis en ligne sur le site internet de la Ville immédiatement après.

I - Origine de l'information.....	2
II - Bilan des ERP privés.....	3
III - Le bilan du patrimoine de la Ville.....	3
1 - Rappel : l'Ad'Ap de Caluire et Cuire.....	3
2 - Réalisations 2018.....	4
Hôtel de Ville.....	4
Groupe scolaire Jean JAURÈS.....	4
Élémentaire Pierre et Marie CURIE.....	4
Groupe scolaire Montessuy.....	4
Cimetière.....	4
3 - Perspectives 2019.....	4
Cimetière.....	4
Mémorial Jean Moulin.....	4
Local du 41 montée des forts.....	4
Aménagements extérieurs : les IOP.....	4
Le registre d'accessibilité.....	5
Formation du personnel.....	5
4 - Et plus tard.....	5
Maternelle Pierre et Marie Curie :.....	5
Groupe scolaire Jules Verne :.....	5
Maison du Combattant et poissonnerie-restaurant :.....	5
Maternelle Berthie Albrecht :.....	5
Groupe scolaire Jean Jaurès :.....	5
Églises de l'immaculée conception, Saint Clair & Saint Romain.....	5
IV - Questions diverses.....	5

I - ORIGINE DE L'INFORMATION

Chaque Établissement Recevant du Public (ERP) doit se mettre en conformité avec la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour cela, il dépose

- une d'autorisation de travaux avec éventuellement une demande de dérogation,
- une attestation de conformité,
- un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui lui permet d'étaler les travaux de mise en conformité sur 3 à 9 ans, selon leur ampleur.

Les dossiers doivent être déposés en Mairie, avant d'être transmis en Préfecture, qui les évalue et donne son avis. Ainsi, chaque commune peut recenser l'information, relative à l'accessibilité sur son territoire, qui passe par ses services et peut en assurer la transmission au public.

La Préfecture du Rhône a, par ailleurs, élaboré en 2018 un outil informatique qui permet de visualiser sur le site internet « C conforme » l'ensemble des établissements qui ont répondu à leurs obligations (AD'Ap, dérogation, conformité). Cet outil innovant a vocation à être étendu à l'Ain, pour test, puis potentiellement au plan national.

Monsieur ROUSSOT signale que le site « mes démarches simplifiées » permet, à chaque gestionnaire d'ERP, de saisir les informations le concernant et de communiquer au fil de l'eau sur les établissements dont la mise en accessibilité est terminée, sans attendre la fin de l'Ad'Ap. Cela est possible pour les ERP privés comme publics.

Il invite la Ville à utiliser cet outil régulièrement.

II - BILAN DES ERP PRIVÉS

- 72 demandes d'Ad'Ap ont été déposées
- 36 autorisations de travaux comportant une mise en accessibilité
- 45 demandes de dérogation
- 127 attestations sur l'honneur de conformité

Monsieur ROUSSOT nous précise qu'à l'échelle du département et de la Métropole, environ 30 à 40 % des ERP seraient inscrits sur « c conforme ». Cette estimation reste large, le nombre exact d'ERP étant difficile à estimer avec précision.

Seules 15 communes du Rhône et de la Métropole n'ont pas déposé leur Ad'Ap.

Les grosses entreprises sont bien avancées. Leur Ad'Ap est déposé par leur siège social, ce qui rend parfois difficile la lisibilité sur les agences ou les établissements implantés dans d'autres départements.

Les petits commerces et les professions libérales prennent la mesure de leurs obligations.

III - LE BILAN DU PATRIMOINE DE LA VILLE

1 - Rappel : l'Ad'Ap de Caluire et Cuire

En octobre 2015, la Ville a déposé en Préfecture son Ad'Ap pour 51 ERP, pour un montant total de travaux estimé à environ 29 millions d'euros.

Le Préfet l'a approuvé par la décision DDT SBDA n° 2016-012512 du 26 janvier 2016.

Pour mémoire, l'Ad'Ap de la Ville se déroule sur 3 périodes de 3 ans au vu de l'ampleur du patrimoine à rénover et du coût induit. L'Ad'Ap a pris en compte un certain nombre de contraintes et d'objectifs pour le construire :

- construction d'un programme global d'entretien pluri-annuel du patrimoine bâti communal (et pas seulement mise en accessibilité)
- cohésion des chantiers et rationalisation des moyens
- programmation répartissant les travaux de manière équilibrée sur le territoire de la commune et par typologie d'ERP
- priorisation des équipements pouvant accueillir d'autres activités temporairement délocalisées
- échelonnement dans le temps des travaux d'envergure
- regroupement et rationalisation d'activités au sein d'équipements adaptés

- négociation avec les propriétaires ou syndic pour les locaux en location ou en copropriété
- demande de dérogation pour les sites en copropriété et où il y a disproportion manifeste entre le coût des travaux et les objectifs à atteindre.

Conformément à la procédure, la ville de Caluire et Cuire a transmis début 2017 au Préfet un premier état d'avancement de l'Ad'Ap à la fin de 2016, première année d'exercice.

2 - Réalisations 2018

Hôtel de Ville

Les extérieurs ont été réaménagés pour permettre l'accès à l'affichage légal.

Groupe scolaire Jean JAURÈS

Mise en conformité des portes d'accès au groupe scolaire, donnant sur la place Jules Ferry.

Élémentaire Pierre et Marie CURIE

Installation d'un sanitaire pour le terrain de sport

Groupe scolaire Montessuy

Livraison du bâtiment maternelle à la rentrée de septembre 2018.

La mise en accessibilité du restaurant scolaire est en cours ;

Celle du bâtiment abritant l'école élémentaire sera mise en œuvre de 2019 à 2021.

Cimetière

La mise en conformité des bornes de puisage a débuté et s'étalera jusqu'en 2020.

Des études ou des travaux ont été engagés sur certains sites, sans toutefois que la réalisation soit aboutie et permette leur livraison : Mémorial Jean Moulin⁴¹ Montée des forts , ...

3 - Perspectives 2019

Cimetière

Le portail sera repris en 2019, ce qui permettra la mise en accessibilité des accès publics de l'entrée.

Le carré militaire également sera refait et mis en accessibilité.

Mémorial Jean Moulin

Le RDC de cet équipement sera réaménagé en 2019, rendant disponibles à la visite toutes les parties inaccessibles à ce jour.

Local du 41 montée des forts

Les diagnostics ont été complétés. Des aménagements mineurs (largeur de porte, éclairage) sont programmés en 2019.

Aménagements extérieurs : les IOP

L'aménagement d'une nouvelle aire de jeux est prévu sur le Parc des Berges, dans le quartier de Saint Clair.

Un sanitaire accessible sera installé allée du Parc de la Jeunesse.

La Ville aménage les espaces publics et les espaces verts du programme d'aménagement urbain Montessuy Pasteur / îlot Ouest.

Le registre d'accessibilité

La Ville de Caluire et Cuire a décidé de répondre globalement aux exigences réglementaires relatives aux registres d'accessibilité pour chacun de ses ERP en y incluant également un certain nombre d'informations relatives aux bâtiments.

Le projet a débuté et permettra aux ayant droits (SDMIS, entreprises, citoyens ou ayant droit public...) d'accéder aux informations concernant les bâtiments via le site internet de la Ville.

Formation du personnel

CARPAcces doit former en 2019 deux groupes d'agents de la Ville :

- des agents d'accueil pour un accompagnement adapté des personnes porteuses de handicap, y compris dans un ERP non encore accessible ;
- des agents en charge de la maintenance et de la conception des bâtiments, afin de faire évoluer les locaux dans le bon sens.

4 - Et plus tard

Maternelle Pierre et Marie Curie :

Étude en 2019 pour travaux en 2020.

Groupe scolaire Jules Verne :

Étude en 2019.

Maison du Combattant et poissonnerie-restaurant :

étude en cours pour réalisation par phases d'août 2019 jusqu'en 2020

Maternelle Berthie Albrecht :

Étude en 2019 pour réalisation 2021-2022

Groupe scolaire Jean Jaurès :

Étude en 2019 pour réalisation 2023-2024

Églises de l'immaculée conception, Saint Clair & Saint Romain

Etudes et consultations en 2019.

Aménagements : accès depuis l'extérieur (éclairage, largeur de portes, poignées de portes, ressauts, marches, mains courantes, ascenseur, cheminement) sanitaires

Livraison : 2020

IV - QUESTIONS DIVERSES

- La ville a mis en ligne sur son site internet les informations relatives à l'accessibilité qui la concerne : compte rendus des réunions de la Commission Communale d'Accessibilité ; liste électronique des ERP accessibles ou en cours (extrait site « C Conforme »)

Monsieur ROUSSOT propose son aide pour la validation des « fiches synthétiques » pour les registres d'accessibilité des ERP. Il fera passer des exemples.

Il rappelle la nécessité d'avoir également accès à ces informations sous format papier sur chacun des sites.

- Madame de Saint Jean signale le problème d'accessibilité au local du club de retraités sis 606 avenue du 8 mai 1945 : la rampe d'accès est raide, et la rotation n'est pas sécurisée.

=> La Ville, qui est copropriétaire, va solliciter les copropriétaires en Assemblée Générale après avoir fait réaliser un diagnostic.

- La pharmacie Jean Moulin signale, par l'intermédiaire de monsieur LEBACQ, la présence quasi quotidienne d'un scooter sur le trottoir devant chez elle, alors qu'elle a fait les efforts nécessaires à la mise en accessibilité de son établissement.

=> Le problème est connu, et si la verbalisation ne suffit pas, ce sera la mise en fourrière, pour l'exemple. A ce jour, le problème est résolu.

- Mme CARRET évoque les arnaques au contrôle d'accessibilité qui perdurent. Désormais les faux sont moins grossiers.

=> Les commerçants qui s'y sont laissé prendre doivent porter plainte, afin que des poursuites puissent être engagées par le Parquet de Lyon.

- M. Roussot indique que la Police Municipale de Lyon considère qu'il y a 30 à 35 % de faux macarons handicapés sur les voitures.

Néanmoins de nouveaux macarons existent, de format carte de visite, en principe plus fiables. Seuls 10 % des PMR en sont dotés sur la Métropole pour le moment.